



## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> octobre 2012  
Français  
Original: anglais

---

### Conseil du commerce et du développement

Cinquante-neuvième session

Genève, 17-28 septembre 2012

### Conclusions concertées\*

#### Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: premier rapport d'activité

(Point 5 de l'ordre du jour)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Se félicite* des efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED pour contribuer à la mise en œuvre des engagements pris et des mesures adoptées dans le Programme d'action d'Istanbul, comme indiqué dans le document TD/B/59/3;

2. *Prend note* avec intérêt de l'analyse factuelle de l'impact des récentes crises multiples (alimentaire, énergétique et financière) sur la situation socioéconomique des pays les moins avancés (PMA) et leurs possibilités de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020, ainsi que des difficultés auxquelles ces pays sont confrontés en matière de sécurité alimentaire, comme indiqué dans le document UNCTAD/ALDC/2012/1;

3. *Reconnaît* les défis que représentent la réduction de la pauvreté dans les PMA et la réalisation de l'objectif consistant à permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020, compte tenu de la vulnérabilité économique de ces pays et de leur forte dépendance à l'égard d'un éventail limité de produits d'exportation à faible valeur ajoutée et à faible intensité de compétences;

4. *Reconnaît* que les changements climatiques pèsent de façon disproportionnée sur le développement socioéconomique des PMA, si l'on considère que ces pays sont ceux qui ont le moins contribué à l'apparition du problème, comme indiqué dans le Programme d'action d'Istanbul, et que les PMA sont également confrontés à des problèmes de dégradation de l'environnement;

5. Tout en considérant que les PMA ont la maîtrise et la responsabilité principale de leur propre développement, *demande instamment* à ces pays et à leurs partenaires de développement de prendre des mesures concrètes pour donner suite aux domaines prioritaires arrêtés dans le Programme d'action d'Istanbul, en vue d'atteindre les buts et objectifs fixés – dont la plupart ne peuvent l'être qu'en mettant en place un environnement économique et social permettant de développer des avantages comparatifs

---

\* Le présent document a été distribué en séance en tant que document officieux.

dans différents secteurs productifs et en encourageant les investissements dans le renforcement des capacités productives, en promouvant la transformation économique structurelle, y compris la diversification du secteur des produits de base et la diversification économique, ainsi qu'un développement humain et social accru, et en définissant des politiques économiques et sociales pour réduire la pauvreté, créer des emplois, améliorer les niveaux de vie et promouvoir un développement et une croissance économique équitables et durables dans une optique de parité entre les hommes et les femmes;

6. *Souligne* la nécessité continue d'apporter un appui international aux PMA en matière de commerce et de développement, s'agissant notamment d'aide publique au développement, d'investissement étranger direct (IED) et de transfert de technologie;

7. *Se déclare préoccupé* par l'exceptionnelle lenteur des progrès réalisés pour atteindre les seuils de reclassement, un cinquième seulement des PMA ayant atteint à ce jour le seuil de revenu à ce jour – avec peu d'amélioration concernant les deux autres critères, à savoir l'indice de capital humain et l'indice de vulnérabilité économique. Si la tendance actuelle se maintient, la probabilité de voir la majorité des PMA satisfaire à un ou deux critères de reclassement reste extrêmement faible;

8. *Invite* les gouvernements des PMA à poursuivre leurs efforts pour tirer pleinement parti du potentiel de leur secteur des produits de base de stimuler le développement et la transformation structurelle, notamment en affectant les gains tirés du secteur des produits de base au développement économique, en intégrant les politiques relatives aux produits de base dans leurs politiques et stratégies nationales de développement et en libérant le potentiel intérieur pour un développement durable, une croissance équitable, la promotion de la concurrence et l'élimination de la pauvreté;

9. *Invite également* les partenaires de développement des PMA en mesure de le faire à continuer de fournir l'assistance nécessaire pour améliorer la productivité agricole dans les PMA grâce à la recherche, à l'innovation et à la modernisation technologique;

10. *Reconnaît* que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atténuer les incidences de l'instabilité des prix des produits de base sur l'économie des PMA, moyennant une plus grande transparence de l'industrie des produits de base, une moindre dépendance à l'égard de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires, un accroissement des IED pour renforcer les capacités productives et l'adoption de mesures pour s'attaquer effectivement aux problèmes traditionnels de sécurité alimentaire dans ces pays et investir dans l'infrastructure, les ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles;

11. *Se félicite* de la proposition du Gouvernement turc d'offrir, dans divers domaines – sciences naturelles, ingénierie et technologies, sciences médicales, agriculture, sciences sociales –, des bourses d'études dans des universités turques à des étudiants originaires des PMA;

12. *Invite* la CNUCED à continuer de suivre les progrès accomplis par les PMA concernant la réalisation des objectifs convenus dans le Programme d'action d'Istanbul, s'agissant d'identifier les expériences positives et les meilleures pratiques, ainsi que les difficultés pragmatiques restant à surmonter aux niveaux national, régional et international;

13. *Demande* à la CNUCED, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies, d'appliquer les dispositions des alinéas *o* et *p* du paragraphe 41 du Mandat de Doha;

14. *Rappelle* les récentes décisions<sup>1</sup> relatives au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA; *invite* les pays en mesure de le faire à contribuer à la revitalisation de ce fonds d'affectation spéciale de la CNUCED.

---

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 10 du document TD/B/56/SC.I/L.2 et le paragraphe 11 du document TD/B/58/SC.I/L.2